

**DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT ETIENNE
MAIRIE DE SAINT APPOLINARD - 42520**

Nbr membres : 13
En exercice : 13
Présents : 10
Votants : 10

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202012-20221116-37161122-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2022

Affichage : 17/11/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt deux le seize du mois de novembre à 20 heures se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Mme Annick FLACHER, Maire

Présents : FLACHER Annick, GERY Jacques, BLANC Emilie, CANET Véronique, GIRAUD Jean, BARDY Benoît, GRANGE Yves, Pierre DUPINAY, Julien LIMONE, Anthony CLUZEL,
Excusées : ROUCHOUSE Muriel, NAVEZ Marie-Louise
Absente : DEGAND Nathalie
Secrétaire de séance : BARDY Benoît

N° 37 161122

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE AU
TITRE DE L'ENVELOPPE TERRITORIALISÉE
CRÉATION ET AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE LUDIQUE (aire de loisirs et de jeux)**

Mme Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une réflexion a été conduite afin de créer une aire de loisirs et de jeux à destination d'enfants sur une parcelle de 720m² acquise par la commune en 2020. La commune en est actuellement dépourvue.

Le projet se compose ainsi qu'il suit :

- Pose de revêtements sur le sol (hydroway, enrobés, copeaux amortissants)
- Plantation, engazonnement, mobiliers, clôtures
- Fourniture et mise en place de 4 jeux pour enfants
- Création d'un terrain de pétanque

pour un montant estimatif de 99 415.00 €HT.

Afin d'aider la commune à financer ces travaux, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une aide financière au Département de la Loire au titre de l'Enveloppe territorialisée.

**OUÏ CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DES PRESENTS**

Considérant les éléments d'information donnés par Mme le Maire

***approuve** la proposition formulée par Mme le Maire

***sollicite** une aide financière de 50% au titre de l' Enveloppes territorialisée.

sur la base de 99 415.00 €HT

*** dit** que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2023

Fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que ci-dessus

